



NUNAVUT VICTIM SERVICES

Rapport annuel 2017-2018

Ministère de la Justice



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
SECTION 1 : Fonds d'aide aux victimes du Nunavut	3
SECTION 2 : Programme de soutien au déplacement des victimes du Nunavut.....	6
SECTION 3 : Programme d'aide aux victimes du Nunavut.....	9
ANNEXE A : Rapport financier du Fonds d'aide aux victimes du Nunavut.....	13

INTRODUCTION

Le Service aux victimes du Nunavut fait partie de la Division de la justice de proximité et du ministère de la Justice. Il consiste en trois programmes principaux :

- 1) Le Fonds d'aide aux victimes du Nunavut, administré par le coordonnateur ou la coordonnatrice des services aux victimes;
- 2) Le Programme de soutien au déplacement des victimes du Nunavut, administré par le coordonnateur ou la coordonnatrice du Programme de soutien au déplacement des victimes;
- 3) Le Programme d'aide aux victimes du Nunavut, administré par le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'aide aux victimes.

De ces trois postes du Service aux victimes, le poste de coordonnateur ou de coordonnatrices des services aux victimes dispose d'un financement de base au sein de la structure du GDN.

Depuis le 1^{er} avril 2016, le Service aux victimes a reçu un financement de cinq ans du Centre de la politique concernant les victimes du gouvernement fédéral pour concevoir et mettre sur pied des séances de formation et du matériel didactique destinés aux prestataires de services de première ligne, au personnel des services d'aide aux victimes, et aux bénévoles pour leur permettre de répondre efficacement aux victimes avec une approche holistique. Ce financement offre également un soutien financier pour permettre aux victimes d'actes criminels et à leurs familles de se déplacer pour les instances judiciaires. Il couvre aussi le traitement et les avantages sociaux des postes de coordonnateur ou de coordonnatrice de l'aide aux victimes et de coordonnateur ou de coordonnatrice du Programme de soutien au déplacement des victimes. Le montant total de ce financement est de 2,5 millions \$ ou de 500 000 \$ par année.

SECTION 1 : FONDS D'AIDE AUX VICTIMES DU NUNAVUT 2017-2018

FONDS D'AIDE AUX VICTIMES

La Loi sur les victimes d'actes criminels établit le Fonds d'aide aux victimes et prévoit la création du Comité d'aide aux victimes (ci-après nommé : « CAV ») pour affecter ledit fonds.

Le Fonds d'aide aux victimes (ci-après nommé : « FAV ») est un fonds spécial financé au moyen de suramendes compensatoires. Il a été établi pour soutenir des activités et des projets communautaires qui offrent des services et de l'aide aux victimes d'actes criminels. Cela comprend ce que suit :

De la **formation** visant à sensibiliser les travailleurs spécialisés de la localité aux besoins et aux circonstances des victimes d'actes criminels;

Des **services de première ligne** pour aider les victimes par le truchement d'intervention de crise, de mesures d'aide personnelle, de soutien au suivi, de renseignements pour les victimes, et d'aiguillage vers les systèmes;

Une sensibilisation du public et de l'information publique sur les droits et les responsabilités des victimes, les services offerts, le système de justice pénale et ses procédures, et sur toutes les questions afférentes aux victimes d'actes criminels; et

Des projets de recherche sur la meilleure pratique pour aborder les enjeux que doivent affronter les victimes d'actes criminels dans l'ensemble du Canada, et l'élaboration de stratégies qui soutiendront le mieux possible les Nunavummiut ayant subi un préjudice en raison d'un crime.

Deux fois par année (au printemps et à l'automne), un appel pour des propositions de projet est annoncé dans toutes les collectivités du Nunavut. Les propositions de projet sont examinées par les membres du CAV, et ceux recommandés sont envoyés au ministre de la Justice aux fins d'approbation.

COMITÉ D'AIDE AUX VICTIMES

Le Comité d'aide aux victimes (CAV) est composé de trois membres, chacun représentant une région du Nunavut. Ils sont nommés par le ministre de la Justice pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans afin de servir leurs régions respectives. Ces membres sont respectés dans leurs communautés, et ils peuvent traiter les questions judiciaires et sociales grâce à leurs connaissances et expériences.

Les membres du comité 2017-2018 étaient :

- Rhoda Ungalaq, région de Qikiqtaaluk (présidente);
- Kendall Greenley-Aknavigak, de la région de Kitikmeot; et
- Cecilia Karlak, de la région de Kivalliq

COORDONNATEUR ET COORDONNATRICE DES SERVICES AUX VICTIMES

Le rôle du coordonnateur ou de coordonnatrice des services aux victimes est d'assurer un soutien, notamment, en ce qui touche :

Le Comité d'aide aux victimes – Le coordonnateur ou la coordonnatrice des services aux victimes donne la formation aux membres du comité pour assurer le soutien de la marche du comité. Ce rôle vise également à aider les membres du comité à partager l'information concernant les problèmes actuels auxquels doivent faire face les victimes d'actes criminels dans leurs régions respectives et de discuter de stratégies pour aider à aborder ces problèmes.

Les demandeurs du Fonds d'aide aux victimes – Le coordonnateur ou la coordonnatrice aide les personnes et les organisations non gouvernementales à concevoir des projets efficaces qui soutiennent la guérison et l'autonomie des survivants d'actes criminels. Le coordonnateur ou la coordonnatrice aide également les demandeurs pour la rédaction de proposition et de rapport.

La sensibilisation du public – Le coordonnateur ou la coordonnatrice met en place des initiatives visant à augmenter la sensibilisation du public envers les conséquences de la victimisation et pour les soutiens offerts dans nos collectivités.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS CLÉS 2017-2018

Dix projets ont été approuvés et financés par le biais d'accords de contribution. De ceux-ci, sept ont pris fin avec succès pendant l'exercice financier 2017-2018; un a été annulé et deux sont incomplets.

Projets du Fonds d'aide aux victimes

Organisme/Collectivité	Programme/Description	Approuvé par le CA en 2016-2017 et 2017-2018	Fonds déboursés en 2017-2018	Remboursements reçus en 2017-2018	Project État
Refuge pour femmes battues Kataujaq, Rankin Inlet	Formation pour les travailleuses de refuge pour répondre aux besoins des bénéficiaires.	8 665,96 \$	4 332,98 \$		Projet achevé avec succès.
Organisation féminine de Coral Harbour. Coral Harbour	Soutien aux femmes pour leur permettre d'acquiescer confiance en elles, de l'autonomie et de connaître leurs droits à une vie sans abus.	10 575,00 \$	10 575,00 \$		Projet achevé avec succès.
Groupe de guérison pour femmes, Arviat	Soutien aux femmes pour vivre des vies saines, sans violence ni abus	7 500,00 \$	0,00 \$	832,61 \$	Projet non achevé
Conseils des Anciens de Naujaatm, Naujaat	Conseils des Anciens. Soutien et conseil traditionnels.	14 399,74 \$	8 081,67 \$		Projet achevé avec succès.
Société du patrimoine Kitikmeot Cambridge Bay	Formation en estime de soi et connaissances traditionnelles	15 000,00 \$	0,00 \$	7 500,00 \$	Projet non achevé
Comité de justice de proximité, Arctic Bay	Soutien et conseil traditionnels pour les victimes	10 519,89 \$	5 259,95 \$		Projet achevé avec succès
Club des boulangers-pâtisseries Ingutsijit Cape Dorset	Renforcement des liens parents et enfants	12 900,00 \$	8 629,44 \$	4 270,56 \$	Projet achevé avec succès
Annaumagasutiit/ Comité de justice de proximité, Pangnirtung	Soutien et conseil traditionnels aux victimes	9 755,85 \$	4 350,00 \$		Projet achevé avec succès
Fondation des jeunes et des enfants de l'Arctique,	Formation sur le leadership pour soutenir	10 811,70 \$	10 458,99 \$		Projet achevé avec succès

Iqaluit	les jeunes victimes d'abus				
			51 688,03 \$	12 603,17 \$	

*La proposition de projet pour l'aide et les conseils aux jeunes a été retirée par le Comité de justice de proximité de Pond Inlet le 1^{er} mars 2017.

DÉFIS

Le Fonds d'aide aux victimes n'a été confronté à aucun défi pendant l'exercice financier de 2017-2018.

À VENIR

Le coordonnateur ou la coordonnatrice des services aux victimes continue d'explorer des stratégies de communication créatives pour encourager l'accès des partenaires et des organismes communautaires au Fonds d'aide aux victimes.

RAPPORT FINANCIER 2017-2018 DU FONDS D'AIDE AUX VICTIMES

Voir l'annexe A.

SECTION 2 : PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉPLACEMENT DES VICTIMES 2017-2018

Le Programme de soutien au déplacement des victimes du Nunavut offre une aide financière aux victimes et aux survivants d'actes criminels leur permettant de se déplacer et de participer aux instances judiciaires se déroulant à l'extérieur de leurs collectivités. Cela comprend un soutien financier pour les voyages aériens, l'hébergement, et les repas pour la durée des instances judiciaires. Ce programme permet au coordonnateur ou à la coordonnatrice du Programme de soutien au déplacement des victimes de voyager dans différentes collectivités du Nunavut pour offrir un appui aux victimes et à leurs familles, avant, pendant et après les instances judiciaires.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS CLÉS

Participation au tribunal

Pendant l'exercice financier de 2017-2018, le coordonnateur ou la coordonnatrice du Programme de soutien au déplacement des victimes a voyagé dans deux collectivités (Gjoa Haven et Pond Inlet) pour assurer le soutien aux victimes pendant des instances judiciaires dans leurs collectivités respectives. Le type de soutien comprend la préparation des victimes et de leurs familles pour la cour, la création de ressources et l'aiguillage vers des services traditionnels, de bureau, et de counselling clinique pendant et après les instances judiciaires.

Le coordonnateur ou la coordonnatrice du Programme de soutien au déplacement des victimes a aussi voyagé à Sanikiluaq afin d'offrir une aide logistique lors de l'audition d'un tribunal spécial qui impliquait 19 victimes d'une cause historique d'agression sexuelle.

Les bénéficiaires ont été soutenus de plusieurs façons :

- Le Programme de soutien au déplacement des victimes a offert de l'aide financière aux familles des victimes de sept collectivités (Baker Lake, Cape Dorset, Coral Harbour, Igloodik, Pangnirtung, Rankin Inlet, Sanikiluaq et Taloyoak) pour leur permettre d'assister aux instances judiciaires à Iqaluit.
- Un financement a aussi été offert à 3 victimes d'actes criminels, ainsi qu'aux membres de leurs familles qui habitent à Ottawa, pour assister aux instances judiciaires à Rankin Inlet à différentes occasions, et à 2 victimes d'actes criminels, et aux membres de leurs familles résidant à Iqaluit, afin d'assister aux procédures judiciaires à Pangnirtung.
- Le Programme de soutien au déplacement des victimes a aidé un total de 38 personnes, membres de famille et victimes d'actes criminels.

Aide aux victimes

Le Service aux victimes est résolu à accroître sa capacité dans les domaines de l'aide aux victimes et aux survivants d'actes criminels, avant, pendant et après les instances judiciaires. Le personnel des services d'aide aux victimes a créé des formulaires d'accueil pour organiser systématiquement les renseignements des bénéficiaires dans le but de les informer et les aider pendant que les victimes passent à travers le processus judiciaire. De plus, ces formulaires d'accueil permettent aussi au personnel des services d'aide aux victimes d'aider les bénéficiaires à faire les déclarations de la victime, les déclarations des répercussions sur la collectivité, et l'inscription de la victime aux Services correctionnels du Canada et à la Commission des libérations conditionnelles du Canada. Le coordonnateur ou la coordonnatrice du soutien au déplacement des victimes facilitent les présentations et les discussions avec les victimes quant à l'orientation du tribunal et aux renseignements sur le système de justice pénale.

Pendant l'exercice financier 2017-2018, le personnel des services d'aide aux victimes a pu aider 58 bénéficiaires provenant de 14 collectivités. Cela comprend, sans en exclure d'autres :

- L'aiguillage pour des conseils traditionnels inuits

- Fournir des renseignements concernant le cas des victimes au tribunal
- Créer des déclarations de la victime
- L'inscription aux Services correctionnels du Canada et à la Commission des libérations conditionnelles du Canada
- Fournir des renseignements au coroner
- Assister aux audiences pour soutenir les victimes et les survivants d'actes criminels

Le personnel des services d'aide aux victimes a visité les collectivités qui suivent : Baker Lake, Cape Dorset, Cambridge Bay, Clyde River, Gjoa Haven, Hall Beach, Igloolik, Iqaluit, Kimmirut, Kugaaruk, Pangnirtung, Pond Inlet, Rankin Inlet et Sanikiluaq.

Collaboration avec les partenaires du système juridique

Le coordonnateur ou la coordonnatrice du Programme de soutien au déplacement des victimes continue de tisser des liens plus forts avec les différents partenaires du système juridique pour créer des services intégrés et un soutien aux victimes d'actes criminels. Une initiative réussie de participation aux coûts a été mise en place par le Service des poursuites pénales du Canada. Cette initiative permet aux personnes qui témoignent d'être accompagnées de membres de leurs familles. Elle répond aux besoins des victimes d'avoir avec eux des membres de la famille qui leur sont proches et qui fournissent un soutien affectif tout au long des instances judiciaires hors de leurs collectivités.

Le coordonnateur ou la coordonnatrice du Programme soutien au déplacement des victimes discute d'une collaboration et d'un partenariat possibles avec les Services correctionnels pour informer les victimes d'actes criminels lorsqu'un contrevenant fait une demande de libération anticipée ou de permission de sortir pour raisons familiales. Ce service est important pour les victimes, puisqu'il leur permet de se préparer mentalement au retour du contrevenant dans la collectivité.

Le coordonnateur ou la coordonnatrice du Programme de soutien au déplacement des victimes a eu la possibilité d'assister au symposium 2017 de la Semaine des victimes et survivants d'actes criminels organisé par le Centre de la politique concernant les victimes à Calgary. Le symposium a offert des ressources aux participants qui seront utiles puisque l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées sera présentée au Nunavut. Le coordonnateur ou la coordonnatrice du Programme de soutien au déplacement des victimes a participé à deux ateliers : « Soutenir les proches des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées — Des pratiques collaboratives et prometteuses » et « Il faut un village : Une équipe spécialisée pour les survivants d'homicides » lesquels ont offert des occasions d'apprentissage.

DÉFIS

Le Programme de soutien au déplacement des victimes n'a été confronté à aucun défi pendant l'exercice financier de 2017-2018.

À VENIR

Le financement du Programme de soutien au déplacement des victimes prendra fin le 31 mars 2018. Le ministère de la Justice cherche actuellement à obtenir un financement pour poursuivre le programme.

SECTION 3 : PROGRAMME D'AIDE AUX VICTIMES 2017-2018

L'objectif du Programme d'aide aux victimes est d'augmenter le soutien, la formation, et les services offerts aux victimes d'actes criminels du Nunavut, d'améliorer la qualité de l'aide et des services sécuritaires et culturellement pertinents pour les victimes d'actes criminels du territoire, et d'atténuer la souffrance causée par un acte criminel grâce aux partenariats stratégiques avec d'autres organismes gouvernementaux et du secteur privé. Le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'aide aux victimes offre des formations et sensibilise aux problèmes des victimes aux prestataires de services de première ligne comme les infirmières, la GRC, les infirmières et infirmiers en santé mentale, les travailleurs sociaux, et les travailleurs et travailleuses des services d'approche en justice de proximité.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS CLÉS

Formation pour le personnel des services aux victimes

Trois nouveaux employés ont été embauchés pour les postes de coordonnateur ou de coordonnatrice de l'aide aux victimes et de coordonnateur ou de coordonnatrice des services aux victimes. Ils ont reçu la formation interne Compétences essentielles pour les intervenants du Nord œuvrant auprès des victimes dans le cadre de leur orientation. Cette formation a été élaborée par le Groupe de travail panterritorial pour les services aux victimes grâce à une subvention du Centre de la politique concernant les victimes du gouvernement fédéral. Ladite formation se concentre sur les compétences essentielles de base qui soutiendront le travail d'un prestataire de services aux victimes en utilisant des approches axées sur les traumatismes.

En août et septembre 2017, le personnel des services d'aide aux victimes a aussi participé à une formation de quatre jours sur les premiers soins en santé mentale ainsi qu'à une formation de deux jours donnée lors d'un atelier sur l'intervention hors crise. Les deux cours étaient adaptés aux employés du gouvernement du Nunavut qui aident principalement des bénéficiaires inuits. Le personnel des services d'aide aux victimes a acquis les compétences essentielles pour venir en aide aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale liés à la dépression, l'abus d'alcool ou d'autres drogues, au comportement suicidaire, à l'anxiété, à un traumatisme, à une prédisposition à l'automutilation et la psychose.

En octobre 2017, le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'aide aux victimes a participé à un cours intensif de 12 jours (Our Life Journey : Module 1) offert par la société Ilisaqsivik de Clyde River. Ce cours, adapté aux

Nunavummiut, aborde différentes formes d'abus, y compris la violence familiale, et les comportements visant à dominer ou à nuire. Il donne également des outils aux participants pour un counselling culturellement pertinent. Le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'aide aux victimes continuera de participer aux prochains modules offerts par la société Ilisaqsivik.

En mars 2018, le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'aide aux victimes a participé à un cours de cinq jours sur une formation en intervention en cas de crise après une agression sexuelle. La formation a fourni un excellent point de départ pour travailler auprès des victimes d'agression sexuelle, autant adultes qu'enfants. Elle explore les pratiques exemplaires permettant d'offrir aux victimes des services et du soutien complémentaires que le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'aide aux victimes mettra en pratique pour aider les bénéficiaires.

Création des documents du projet de formation

Le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'aide aux victimes a conçu de nombreuses trousse de formation interactive à donner à une clientèle cible en utilisant différents forums, comme :

- Formation pour les prestataires de services de première ligne
Le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'aide aux victimes a animé un atelier de trois jours intitulé « Trauma Stewardship and Self Care Training » (formation sur la gestion des traumatismes et les soins personnels) à Rankin Inlet pour les travailleurs et travailleuses des services d'approche en justice de proximité, les spécialistes de la justice communautaire, le médiateur familial, et le coordonnateur ou la coordonnatrice des services aux victimes. En tout, 10 participants ont assisté à cet atelier en août 2017. En plus du personnel de justice de proximité de Rankin Inlet, les travailleurs et travailleuses des services d'approche en justice de proximité et les spécialistes de la justice communautaire sont venus d'Arviat, Chesterfield Inlet, Igloolik, Iqaluit, Kugaaruk, Pangnirtung et Sanikiluaq pour participer à l'atelier.
- Formation offerte au rassemblement territorial pour la justice de proximité
Le personnel des services d'aide aux victimes a travaillé de concert avec les spécialistes de la justice communautaire pour fournir aux travailleurs et travailleuses des services d'approche en justice de proximité des renseignements sur le système de justice pénale et les enjeux des victimes. Le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'aide aux victimes a animé les ateliers pendant la formation sur la justice de proximité territoriale et a donné aux participants des clés USB contenant une vidéo supplémentaire expliquant le système de justice pénale canadien, des fiches de renseignements sur la Charte canadienne des droits des victimes et des ressources expliquant la façon d'aider les victimes et les survivants d'actes criminels. Les ressources fournies aux participants ont été traduites dans les quatre langues officielles.
- Séances d'information avec différents ministères qui travaillent auprès des victimes d'actes criminels.
Le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'aide aux victimes a animé des séances d'information avec le personnel de différents ministères du GDN afin de sensibiliser les victimes et les survivants d'actes

criminels et leur fournir des ressources. Ces séances d'information ont été faites par le truchement de rencontres individuelles, et de téléconférences avec le personnel des Services correctionnels, les infirmières et infirmiers de la salle d'urgence de l'hôpital général Qikiqtani, le personnel de gestion du ministère de l'Éducation, les infirmières et infirmiers en santé mentale, et les représentants et représentantes en santé communautaire du ministère de la Santé, les travailleurs et les travailleuses des services communautaires et sociaux du ministère des Services à la famille, les éducateurs d'adultes du Collège de l'Arctique du Nunavut, et les agents de liaison du gouvernement du ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales.

- Séances d'information avec différents partenaires communautaires qui travaillent auprès des victimes d'actes criminels.

Le Service aux victimes a offert une séance d'information au refuge pour femmes battues Qimaavik et au refuge pour personnes en situation d'itinérance Sivummut d'Iqaluit. Le Secrétariat de la qualité de la vie et le Conseil Choisir la vie a aussi participé aux séances d'informations qui se sont tenues aux refuges. Les sujets passaient de la suspension de casier judiciaire, à naviguer dans le système de justice pénale, aux ressources offertes aux Nunavummiut.

- Séances d'information aux victimes d'actes criminels et à leurs familles sur des enjeux précis

La GRC, la Santé mentale, le Service des poursuites pénales du Canada, et des partenaires communautaires comme les coordonnateurs et des coordonnatrices du bien-être et les conseillers et conseillères communautaires ont aiguillé des bénéficiaires vers le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'aide aux victimes. Ces bénéficiaires sont des victimes d'actes criminels qui recherchent des renseignements concernant le crime et les processus judiciaires qui ont eu des répercussions sur leurs vies. Le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'aide aux victimes leur donne de l'information sur des détails et des enjeux précis concernant leurs cas.

- Un kiosque d'information style journée portes ouvertes

Le personnel des services d'aide aux victimes a tenu un kiosque d'information au salon professionnel annuel d'Iqaluit dans le stade des Jeux d'hiver de l'Arctique. Les employés ont réussi à fournir aux Nunavummiut l'information et les ressources offertes par la Division de la justice de proximité. Des dépliants sur les programmes des services aux victimes, la Loi sur l'intervention en matière de violence familiale, le Programme sur la déjudiciarisation réparatrice, des fiches de renseignements sur la Charte canadienne des droits des victimes, et des clés USB avec des vidéos expliquant le processus judiciaire dans les quatre langues officielles ont été fournis aux participants.

De pareils kiosques d'information ont aussi été installés par le personnel des services d'aide aux victimes lors de la journée d'orientation du Collège de l'Arctique du Nunavut.

Le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'aide aux victimes a aussi créé des formulaires d'évaluation pour les bénéficiaires et les participants de la formation pour aux fins de rétroaction.

Le Programme d'aide aux victimes du Nunavut n'a été confronté à aucun défi pendant l'exercice financier de 2017-2018.

À VENIR

Le coordonnateur ou la coordonnatrice de l'aide aux victimes continue de tisser d'excellentes relations de travail avec les différentes divisions des administrations publiques et avec les organismes du secteur privé dans le cadre de la coordination d'un projet commun et d'une collaboration plus étroite sur les questions reliées aux victimes. Ces groupes de travail intersecrétariaux aident à cerner les priorités et la norme de diligence pour les victimes d'actes criminels.

ANNEXE A : RAPPORT FINANCIER 2017-2018 DU FONDS D'AIDES AUX VICTIMES

États des recettes et dépenses du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Solde d'ouverture		130 403,68 \$
Recettes		
Contributions fédérales	83 966,81 \$	
Remboursements — Accords de contribution*	12 603,17 \$	
Intérêts accumulés (2017-2018)	<u>1 995,78 \$</u>	
	98 565,76 \$	
		228 969,44 \$
Dépenses		
Décaissements — Accords de contribution*	<u>63 458,59 \$</u>	
Solde de clôture		165 510,85 \$

*Remboursements — Accords de contribution, représente l'argent remboursé au programme du FAV
Ces trois (3) projets n'ont pas utilisé le financement complet selon l'accord de contribution

